

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **18 décembre 2007**

Délibération n° 2007-4616

commission principale : finances et institutions

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2008 - Budget annexe des eaux

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Rapporteur** : Monsieur Darne

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 6 décembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 19 décembre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pedrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Reppelin, Darne J., Vesco, Calvel, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mme Besnard, MM. Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buronfosse, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mmes David, Decieux, M. Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gignoux, Gigot, Girod, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, M. Meyer, Mmes Nachury, Palleja, MM. Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvissier, Puvissier de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Terracher, Tête, Touati, Mme Tourniaire, MM. Vaté, Vincent.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Rabatel), Muet (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Duport (pouvoir à M. Abadie), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Blein (pouvoir à M. Beauverie), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Mme Bertrix (pouvoir à M. Sauzay), MM. Bideau (pouvoir à Mme Nachury), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Buffet (pouvoir à M. Meyer), Chapas (pouvoir à M. Assi), Mme De Coster (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), MM. Delorme (pouvoir à M. Denis), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Passi), Gerin (pouvoir à M. Chevailler), Giordano (pouvoir à M. Durieux), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Guétaz (pouvoir à M. Linossier), Mme Marquaille (pouvoir à M. Terracher), MM. Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Deschamps), Mme Orceul-Busseneau (pouvoir à M. Rivalta), M. Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Petitjean), Pesson (pouvoir à M. Bonnard), MM. Rendu (pouvoir à M. Gigot), Roche (pouvoir à M. Claisse), Rousseau (pouvoir à Mme Dubost), Sangalli (pouvoir à M. Allais), Mme Spiteri (pouvoir à M. Bouju), MM. Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Terrot (pouvoir à M. Le Gall), Turcas (pouvoir à M. Rémond).

Absents non excusés : M. Chaffringeon, Mme Decriaud, MM. Guillemot, Lévêque, Marquerol, Mme Mosnier-Lai, M. Nardone, Mme Peytavin, MM. Philip, Thivillier, Uhlrich, Vial, Mme Yéréman.

**Séance publique du 18 décembre 2007****Délibération n° 2007-4616**

commission principale : finances et institutions

objet : **Budget primitif 2008 - Budget annexe des eaux**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la prévision budgétaire

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 novembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Après la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M 14 au 1er janvier 2006, la nomenclature dédiée aux services publics industriels et commerciaux (SPIC) est réformée pratiquement sur les mêmes bases à compter du 1er janvier 2008. Dans l'attente de l'arrêté interministériel et de la circulaire d'application qui doivent être pris avant le 31 décembre 2007, le ministère des finances a publié sur son site internet les contenus de la réforme. Celle-ci s'applique de plein droit au budget annexe des eaux de notre collectivité.

Les évolutions concernent principalement quatre points :

- les nouvelles normes comptables relatives aux actifs et aux passifs :

Les objectifs consistent à maintenir la conformité de la comptabilité des SPIC locaux au plan comptable général et d'affiner la détermination des coûts des services rendus à l'aide de la comptabilité.

En ce qui concerne les passifs, les provisions font l'objet d'un nouveau régime budgétaire. Comme pour l'instruction M 14, la méthode de constitution de droit commun au 1er janvier 2008 pour la M 49 est celle des provisions semi-budgétaires, financées sur la section de fonctionnement et constituant une mise en réserve réelle, mouvementées dans la seule comptabilité du comptable.

En ce qui concerne les actifs, la réforme prévoit de nouvelles modalités de détermination du plan d'amortissement, la possibilité de procéder à des amortissements par composants et de nouvelles approches en matière de dépréciations des immobilisations. Ces points pourront faire l'objet de propositions qui seront soumises au Conseil ultérieurement ;

- la création de huit chapitres globalisés opérations d'ordre budgétaire :

Les objectifs consistent à améliorer la lisibilité des budgets des SPIC en mettant en valeur les opérations réelles et l'autofinancement et à introduire une fongibilité des crédits d'ordre.

En section d'investissement, deux chapitres de transfert sont créés, un en dépenses et un en recettes sous le n° 040 qui regroupent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, etc.) à l'exclusion du virement de la section d'exploitation, et deux chapitres, un en dépenses et un en recettes, sous le n° 041 pour les opérations patrimoniales qui regroupent l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement.

En section d'exploitation, ces chapitres sont symétriquement créés sous les numéros 042 et 043 ;

- la gestion pluriannuelle ouverte à tous les SPIC en sections d'investissement et de fonctionnement :

Comme pour le budget principal, les SPIC peuvent également recourir aux autorisations de programme (AP) pour leurs dépenses d'investissement ainsi qu'aux autorisations d'engagement (AE) pour leurs dépenses d'exploitation, à l'exception des frais de personnel et des subventions versées aux organismes de droit privé ;

- l'harmonisation du traitement budgétaire des intérêts courus non échus (ICNE) avec celui des autres rattachements de charges et de produits :

Les ICNE sur emprunts et sur prêts sont actuellement considérés comme des opérations d'ordre budgétaire et impactent à ce titre les deux sections du budget. Le nouveau régime budgétaire des ICNE prévoit l'harmonisation avec le rattachement des autres charges. La contrepassation des ICNE ne se fera plus par un titre mais par un mandat d'annulation. Les crédits budgétaires sont donc prévus exclusivement dans la section d'exploitation, en dépenses pour les ICNE sur emprunts et en recettes pour les ICNE sur les prêts. Les articles budgétaires correspondant aux comptes 66 112 : intérêts-rattachement des ICNE et 7 622 : produits des autres immobilisations financières-rattachement des ICNE peuvent comporter des prévisions budgétaires négatives, lorsque le montant des ICNE rattachés au titre de l'exercice N-1 est plus important que celui des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice N.

En prenant en compte ces évolutions, le projet de budget primitif 2008 du budget annexe des eaux, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 54 961 275 € TTC en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus.

En raison de l'affermage de la production et de la distribution de l'eau potable, la section d'exploitation reflète, pour l'essentiel, les flux financiers entre la Communauté urbaine et les compagnies fermières.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 18,910 M€ en diminution de - 9,85 % par rapport au budget primitif 2007. Cette diminution provient, d'une part, de la renégociation des contrats d'affermage dans l'objectif de diminuer le prix payé par l'usager impliquant l'alignement de l'ensemble des fermiers sur les mêmes bases de calcul de la redevance principale, d'autre part, de la partie de la redevance liée au remboursement de la dette par les fermiers dont l'évolution dégressive suit l'encours.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 36,051 M€ en augmentation de 19,52 % par rapport au budget primitif 2007. Cette augmentation porte essentiellement sur le domaine opérationnel au regard du programme 2008 des travaux d'investissement.

L'investissement opérationnel est géré en autorisations de programme et crédits de paiement. Ainsi, pour 2008, le besoin de paiement est estimé à 22,759 M€ et les recettes sont évaluées à 6,159 M€, soit une charge nette de 16,600 M€.

#### Budget primitif 2008 - budget annexe des eaux - synthèse générale (en M€) - tableau n° 1

Libellé	Budget primitif 2007	Budget primitif 2008	Evolution 2008/2007 (en %)
recettes réelles d'exploitation	18,662	17,323	- 7,18
recettes d'ordre d'exploitation	2,313	1,587	- 31,39
<b>total recettes d'exploitation</b>	<b>20,975</b>	<b>18,910</b>	<b>- 9,85</b>
dépenses réelles d'exploitation	5,926	6,117	3,22
dépenses d'ordre d'exploitation	15,049	12,793	- 14,99
<b>total dépenses d'exploitation</b>	<b>20,975</b>	<b>18,910</b>	<b>- 9,85</b>
<b>autofinancement brut</b>	<b>12,736</b>	<b>11,206</b>	<b>- 12,01</b>
remboursement capital	7,436	7,950	6,91
<b>épargne nette</b>	<b>5,300</b>	<b>3,256</b>	<b>- 38,57</b>

recettes réelles d'investissement	12,294	19,759	60,72
recettes d'ordre d'investissement	17,870	16,292	- 8,83
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>30,164</b>	<b>36,051</b>	<b>19,52</b>
dépenses réelles d'investissement	25,030	30,965	23,71
dépenses d'ordre d'investissement	5,134	5,086	- 0,93
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>30,164</b>	<b>36,051</b>	<b>19,52</b>
<b>total budget primitif</b>	<b>51,139</b>	<b>54,961</b>	<b>7,47</b>

### Section d'exploitation

Le tableau n° 2 ci-dessous présente la synthèse de la section d'exploitation de ce budget pour 2008.

#### Budget primitif 2008 - budget annexe des eaux - section d'exploitation (en M€) - tableau n° 2

Libellé	Budget primitif 2007	Budget primitif 2008	Evolution 2008/2007 (en %)
<b>recettes réelles d'exploitation</b>	<b>18,662</b>	<b>17,323</b>	<b>- 7,17</b>
remboursement de charges des agents détachés	0,240	0,180	- 25,00
produits des services, du domaine et ventes diverses	0,001	0,001	0,00
dotations et participations	0,220	0,286	30,00
<i>dont coopération décentralisée</i>	<i>0,210</i>	<i>0,256</i>	<i>21,87</i>
autres produits de gestion courante	11,075	10,545	- 4,79
<i>dont redevance des fermiers</i>	<i>10,505</i>	<i>9,970</i>	<i>- 5,09</i>
<i>dont redevance Voies navigables de France</i>	<i>0,350</i>	<i>0,350</i>	<i>0,00</i>
produits financiers (redevance dette)	6,441	5,616	- 12,81
produits exceptionnels	0,686	0,695	1,31
<i>dont remboursements taxes foncières</i>	<i>0,390</i>	<i>0,390</i>	<i>0,00</i>
<i>dont participation fermiers aux frais de contrat</i>	<i>0,265</i>	<i>0,275</i>	<i>3,77</i>
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>2,313</b>	<b>1,587</b>	<b>- 31,38</b>
amortissements des subventions d'investissement	1,691	1,587	- 6,14
ICNE	0,622	0,000	- 100,00
<b>total recettes d'exploitation</b>	<b>20,975</b>	<b>18,910</b>	<b>- 9,85</b>
<b>dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>5,926</b>	<b>6,117</b>	<b>3,22</b>
charges à caractère général	1,476	1,771	19,99
<i>dont coopération décentralisée</i>	<i>0,169</i>	<i>0,284</i>	<i>68,05</i>
<i>dont relations publiques</i>	<i>0,020</i>	<i>0,165</i>	<i>725,00</i>
charges de personnel et frais assimilés	1,838	1,884	2,50
<i>dont masse salariale</i>	<i>1,808</i>	<i>1,854</i>	<i>2,54</i>
autres charges de gestion courante	0,245	0,269	9,80
<i>dont contribution aux charges du budget principal</i>	<i>0,238</i>	<i>0,262</i>	<i>10,08</i>

charges financières	1,543	1,366	- 11,47
<i>dont intérêts de la dette</i>	1,543	1,526	- 1,09
<i>dont ICNE</i>	0,000	- 0,161	
charges exceptionnelles	0,775	0,777	0,26
<i>dont participation au fonds eau</i>	0,250	0,250	0,00
<i>dont subventions coopération décentralisée</i>	0,454	0,466	2,64
dépenses imprévues	0,049	0,050	2,04
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>15,049</b>	<b>12,793</b>	<b>- 14,99</b>
amortissements-provisions	8,876	8,969	1,05
ICNE	0,493	0,000	- 100,00
virement à la section d'investissement	5,680	3,824	- 32,67
<b>total dépenses d'exploitation</b>	<b>20,975</b>	<b>18,910</b>	<b>- 9,85</b>

La section d'exploitation pour 2008 est arrêtée à 18,910 M€ en mouvements budgétaires, avec 6,117 M€ de mouvements réels en dépenses et 17,323 M€ en recettes. Cette situation est caractéristique d'un service en affermage où l'on enregistre les redevances des fermiers en recettes d'exploitation et où les principales dépenses de la Communauté délégante relèvent de l'investissement.

L'autofinancement brut diminue de 12,01 % par rapport à celui de 2007, avec un montant de 11,206 M€. La hausse des dépenses réelles de 3,22 %, soit 0,191 M€ combinée à la baisse des recettes réelles de - 7,17 %, soit 1,339 M€, explique cet écart.

#### *Les produits d'exploitation*

Les produits d'exploitation sont de 17,323 M€ en mouvements réels, auxquels s'ajoutent 1,587 M€ de mouvements d'ordre, pour obtenir 18,910 M€ au total.

La principale recette provient des redevances des fermiers pour un total de 15,586 M€ en 2008 (16,946 M€ en 2007). Cette baisse de 8 % doit s'analyser sur chacun des deux éléments constitutifs de ces recettes avec, d'une part, le remboursement de la dette, d'autre part, la redevance d'exploitation.

#### **Budget primitif 2008 - budget annexe des eaux - évolutions des redevances de l'affermage (en M€) - tableau n° 3**

Libellé	CA 2004	CA 2005	CA 2006	BP 2007	BP 2008
remboursement de la dette (1er élément)	9,047	8,761	7,677	6,441	5,616
redevance d'exploitation (2° élément)	9,457	9,853	10,294	10,505	9,970
<b>sous-total des versements des fermiers</b>	<b>18,504</b>	<b>18,614</b>	<b>17,972</b>	<b>16,946</b>	<b>15,586</b>
évolution annuelle (en %)	1,40 %	0,59 %	- 3,45	- 5,71 %	- 8,03 %
recettes réelles d'exploitation	20,210	20,417	19,856	18,662	17,323
<b>ratio des versements/recettes réelles</b>	<b>91,56 %</b>	<b>91,17 %</b>	<b>90,51 %</b>	<b>90,80 %</b>	<b>89,97 %</b>
évolution du ratio	- 1,13 %	- 0,43 %	- 0,72 %	- 1,59 %	- 0,92 %
annuité globale de la dette à LT	7,555	6,799	7,113	8,502	8,878
<b>remboursement de la dette/annuité</b>	<b>119,75 %</b>	<b>128,86 %</b>	<b>107,93 %</b>	<b>75,76 %</b>	<b>63,26 %</b>

Le remboursement de la dette contractée pour les biens transférés le 1er janvier 1987 s'élève à 5,616 M€. C'est le premier élément de la redevance contractuelle. Il suit le rythme d'amortissement du capital de la dette, constatée à la même date, qui est en phase d'extinction donc en diminution de 12,81 % en 2008. Le tableau n° 3 rapproche le montant encaissé au titre du premier élément et le montant de la dette effectivement supportée par la Communauté urbaine. Les effets de la gestion active de la dette et les renégociations successives ont permis de compenser partiellement la hausse de la dette liée à la contraction de nouveaux emprunts, visant à améliorer les équipements de protection et de traitement de l'eau potable.

Le produit de la redevance d'exploitation, qui constitue le deuxième élément du contrat d'affermage, est estimé à 9,970 M€, en diminution de 5,09 %, soit 0,535 M€. Cette prévision tient compte des dernières négociations avec les deux fermiers pour faire baisser le prix de l'eau payé par les usagers. Ainsi, le prix du mètre cube d'eau hors taxe, soumis à votre approbation, par rapport séparé, passerait au 1er janvier 2008, pour une consommation semestrielle de 0 à 3 000 mètres cubes, de 1,2725 € à 1,0317 €.

Les autres recettes de 1,737 M€ concernent notamment divers remboursements et reversements, tels celui des charges sociales des personnels détachés auprès des fermiers, des taxes foncières et de la contre-valeur de la redevance versée à la société Voies navigables de France (VNF). Ce montant comprend également les subventions à hauteur de 0,256 M€, reçues de nos partenaires et en particulier de l'Europe, dans le cadre d'un programme de coopération décentralisée à Madagascar (délibération n° 2006-3394 en date du 2 mai 2006), pour 0,210 M€.

#### *Les charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation sont de 6,117 M€ en mouvements réels auxquels s'ajoutent 12,793 M€ de mouvements d'ordre pour obtenir 18,910 M€ au total.

Les charges réelles augmentent de 3,22 % par rapport au budget primitif 2007, soit 0,191 M€ notamment du fait de la poursuite des actions de coopération internationale (+ 0,127 M€) et de la participation, en 2008, au salon biennal Pollutec (+ 0,145 M€).

La loi Oudin n° 2005-95 du 9 février 2005, relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des Agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement, permet aux collectivités compétentes dans ces domaines d'affecter jusqu'à 1 % des ressources des budgets annexes concernés à des actions de coopération. Ainsi, pour 2008, 0,250 M€ sont réinscrits à destination du fonds eau et 0,750 M€ sont prévus pour des actions de coopération internationale à Beyrouth et Madagascar. La hausse de ces actions (0,127 M€) est à rapprocher des recettes liées à ces projets (0,256 M€).

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la Communauté urbaine participe depuis sa création au salon Pollutec. La participation à cet événement, organisé tous les deux ans à Lyon, est cofinancée par les budgets annexes des eaux et de l'assainissement. Elle a été fixée à 0,330 M€ pour l'édition 2008, dont 0,165 M€ pour le budget annexe des eaux, ce qui entraîne une augmentation des frais de relations publiques de 0,145 M€.

L'estimation des charges de structure reversées au budget principal est de 0,262 M€ et progresse de 10,08 % par rapport à 2007. Le calcul exact se fera au moment du compte administratif 2007, au vu des résultats effectifs de l'année.

Si l'on neutralise les ICNE, les charges financières sont stables en 2008 : 1,543 M€ pour 1,526 M€ en 2007. La gestion active de la dette des années précédentes permet d'obtenir ce maintien malgré l'augmentation de l'encours et des taux d'intérêt.

A compter du 1er janvier 2008, les intérêts courus non échus (ICNE) seront considérés comme des opérations réelles et non plus comme des opérations d'ordre budgétaire. L'inscription de - 0,161 M€ s'explique par les dispositions de ce nouveau régime. Il prévoit en effet des prévisions budgétaires négatives, lorsque le montant des ICNE rattachés au titre de l'exercice N-1 (0,533 M€ pour 2007) est plus important que celui des ICNE à rattacher à la clôture de l'exercice N (0,372 M€ pour 2008).

Les dépenses de personnel augmentent de 2,50 % par rapport au budget primitif 2007, avec une prévision de 1,884 M€. Ce montant comprend la masse salariale des quatre agents affectés à temps plein au budget des eaux, mais aussi :

- 1,330 M€ relatifs au remboursement, au budget annexe de l'assainissement, de la quote-part du personnel de la direction de l'eau partiellement affectée à la gestion du contrat d'affermage et à la réalisation ou rénovation des ouvrages d'adduction d'eau,

- 0,180 M€ correspondant aux cotisations des agents détachés remboursées par le fermier.

Les amortissements des immobilisations corporelles (matériels et bâtiments) et incorporelles (études et logiciels), soit 8,025 M€, d'une part et l'amortissement d'une indemnité capitalisée, liée à un remboursement anticipé d'emprunt (0,944 M€), diminués de l'amortissement des subventions d'équipement, inscrit en recettes de fonctionnement (1,587 M€), participent, avec le virement à la section d'investissement (3,824 M€), à l'équilibre global de la section d'investissement, pour un montant total de 11,206 M€ en charge nette (autofinancement brut).

### Section d'investissement

Le tableau n° 4 ci-dessous présente la synthèse de la section d'investissement de ce budget pour 2008.

#### Budget primitif 2008 - budget annexe de l'eau - section d'investissement (en M€) - tableau n° 4

Libellé	Budget primitif 2007	Budget primitif 2008	Evolution 2008/2007 (en %)
<b>recettes réelles d'investissement</b>	<b>12,294</b>	<b>19,758</b>	<b>60,71</b>
dont emprunt long terme	7,482	13,6	81,77
dont recettes opérationnelles	4,812	6,158	27,97
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>17,870</b>	<b>16,292</b>	<b>- 8,83</b>
dont mouvements inter-sections	15,049	12,793	- 14,99
<i>amortissements-provisions</i>	8,876	8,969	1,05
<i>ICNE</i>	0,493	0,000	- 100
<i>virement de la section de fonctionnement</i>	5,680	3,824	- 32,68
dont mouvements à l'intérieur de la section	2,821	3,499	24,03
<b>total recettes d'investissement</b>	<b>30,164</b>	<b>36,050</b>	<b>19,51</b>
<b>dépenses réelles d'investissement</b>	<b>25,030</b>	<b>30,964</b>	<b>23,71</b>
dont remboursement capital dette et d'avances	7,436	7,949	6,90
dont investissements opérationnels	17,512	22,759	29,96
dont dépenses imprévues	0,082	0,256	212,20
<b>total des mouvements d'ordre</b>	<b>5,134</b>	<b>5,086</b>	<b>- 0,93</b>
dont mouvements inter-sections	2,313	1,587	- 31,39
<i>amortissements-provisions</i>	1,691	1,587	- 6,15
<i>ICNE</i>	0,622	0,000	- 100,00
dont mouvements à l'intérieur de la section	2,821	3,499	24,03
<b>total dépenses d'investissement</b>	<b>30,164</b>	<b>36,050</b>	<b>19,51</b>

La section d'investissement est équilibrée à la somme de 36,050 M€. En dépenses, 30,964 M€ correspondent à des mouvements réels, dont 22,759 M€ financeraient les opérations de la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI), c'est-à-dire 63 % de la prévision totale.

En recettes, les écritures réelles représentent 19,758 M€. 6,158 M€ sont des encaissements attendus au titre des opérations de la PPI (subventions d'équipement, avances remboursables et produit de la TVA).

Les inscriptions pour ordre relatives à la gestion de la TVA affectent les prévisions de dépenses comme de recettes pour un montant de 3,499 M€. L'autofinancement, dégagé de la section de fonctionnement, s'établit à 11,206 M€. En recettes, compte tenu notamment du virement de la section d'exploitation proposé à 3,824 M€, de la dotation aux amortissements des biens évaluée à 8,025 M€ et celle aux amortissements des indemnités capitalisées pour 0,944 M€, les mouvements d'ordre inter-sections s'élèvent à 12,793 M€. En dépenses, l'annuité relative à l'étalement des subventions d'équipement reçues constitue une dépense d'ordre supplémentaire de 1,587 M€.

A la suite de l'annonce de la réforme de la nomenclature M 49 prévue au 1er janvier 2008, ce budget prévoit l'ouverture, entre autre, en section d'investissement, des chapitres globalisés n° 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections et n° 041 : opérations patrimoniales.

#### 1 - Les inscriptions opérationnelles

Le montant à inscrire au budget primitif pour l'investissement opérationnel correspond à la somme des besoins de paiement dans l'année, calculée dans la limite de la capacité financière annuelle.

Au 17 octobre 2007, les autorisations de programme déjà affectées représentent 82 M€ en charge nette. Les paiements ont été réalisés à hauteur de 64,6 M€ en charge nette, c'est-à-dire 78 % de la prévision initiale, 118,17 M€ en dépenses et 53,51 M€ en recettes.

Le crédit de paiement nécessaire pour 2008 est porté à 16,6 M€ en charge nette. Les inscriptions de dépenses sont évaluées à 26,258 M€. Elles comptabilisent 22,759 M€ d'investissement opérationnel et 3,499 M€ de produit de TVA à récupérer des fermiers (ligne budgétaire pour ordre). Ces écritures relatives à la TVA sont reprises au nouveau chapitre globalisé n° 041 : opérations patrimoniales, en dépenses comme en recettes.

Les recettes opérationnelles sont portées à 9,657 M€. Comme en dépenses, elles incluent 3,499 M€ d'écritures d'ordre, relatives à la TVA à récupérer sur les travaux d'investissement, soit des recettes opérationnelles nettes de 6,158 M€.

Une part importante des crédits proposés en dépenses est destinée au financement des programmes annuels des opérations globalisées : la construction de réseaux pourrait représenter un investissement de 9,65 M€ ; les actions pour la mise en sécurité de la distribution mobiliseraient 2,41 M€ pour le renouvellement des conduites en plomb, la télégestion et la pose de clapets sur les bouches de lavage.

Deux opérations se terminent en 2008 à savoir la réalisation de barrières hydrauliques (0,89 M€) et les travaux sur le supprimeur de Charly (0,12 M€).

Les opérations individualisées les plus significatives de l'exercice concerneraient d'abord l'installation de réseaux d'eaux potables en vue des urbanisations futures, liée à l'aménagement du site de Renault trucks à Saint Priest (0,9 M€). Ensuite, dans le cadre de la réalisation de la ligne T 4 du tramway, du boulevard des Etats-Unis à Lyon 8° à la gare terminus de Vénissieux, la modification des réseaux d'eau potable sur l'ensemble du tracé est nécessaire. La Communauté a confié, par convention, la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au Sytral ; la participation de la collectivité prévue en 2008 pourrait atteindre 0,71 M€.

Hors les inscriptions pour la régularisation des avances forfaitaires sur marchés (0,70 M€), les recettes réelles opérationnelles sont envisagées pour la somme de 5,458 M€.

Le produit de la TVA, calculé à 3,499 M€, correspond aux dépenses opérationnelles réelles proposées à 22,759 M€.

Les autres recettes significatives sont attendues de l'Agence de l'eau (1,230 M€) : en effet, les interventions pour le changement des canalisations en plomb pourraient être subventionnées à hauteur de 1,11 M€. Pour ces actions, l'Agence de l'eau consentirait également des avances remboursables pour un montant de 0,44 M€.

Les participations des tiers, pour les opérations de raccordement effectuées en cours d'année, sont prudemment estimées à 0,29 M€.

## 2 - Les mouvements financiers

Les écritures financières pour ordre sont proposées à 12,793 M€ en recettes et 1,587 M€ en dépenses.

Sur le chapitre globalisé n° 040 : opération d'ordre de transfert entre section, elles comptabilisent en recettes les annuités 2008 pour l'amortissement des indemnités versées dans le cadre de la renégociation des emprunts pour 0,943 M€ et l'amortissement des études, mobiliers, bâtiments, réseaux et matériels techniques qui constituent une ressource propre de 8,025 M€.

En dépenses, 1,59 M€ sont enregistrés sur ce même chapitre pour l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Le programme d'emprunt, nécessaire pour équilibrer le budget 2008, s'élèverait à 13,6 M€ compte tenu des inscriptions opérationnelles portées en charge nette à 16,6 M€ et de l'autofinancement brut de la section de 11,206 M€.

Le remboursement du capital de la dette serait assuré à hauteur de 7,95 M€ en prenant en compte le remboursement d'avances versées par l'Agence de l'eau et le conseil général du Rhône pour 0,60 M€. Il était de 7,43 M€ au budget primitif 2007. L'encours de la dette à la fin de l'année s'affiche à 39,177 M€.

Une provision de 0,257 M€, pour les dépenses imprévues de l'exercice, est également comptabilisée en mouvements réels ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le budget primitif de l'exercice 2008 du budget annexe des eaux arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 54 961 275 €.

**2° - Dit** que les crédits sont exécutoires par le comptable public pour leurs montants par compte à deux chiffres ou, pour ce qui concerne la section d'exploitation, par chapitres globalisés tels que définis par l'arrêté ministériel du 27 août 2002 portant sur l'harmonisation de la M 14 et de la M 49, complété par la réforme à intervenir à compter du 1er janvier 2008.

**3° - Décide :**

a) - de la création des nouveaux chapitres globalisés n° 040 : opérations d'ordre de transferts entre sections en dépenses et recettes d'investissement, n° 041 : opérations patrimoniales en dépenses et recettes d'investissement, n° 042 : opérations d'ordre de transferts entre sections en dépenses et en recettes d'exploitation et n° 043 : opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation en dépenses et en recettes d'exploitation,

b) - que, pendant l'année 2008, l'ensemble des dispositions prises par l'Etat en matière de charges salariales s'étend immédiatement aux agents communautaires de la direction de l'eau.

**4° - Autorise** monsieur le président à :

a) - procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget des eaux,

b) - signer, à cet effet, les actes nécessaires.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,